

**ARRÊTÉ N°A-2026-17 ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

Le Maire de la Commune d'ANGRES

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n°84-53 du 26/01/1984, notamment l'article 80, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté en date du 15/10/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/11/2021 ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10/10/2007 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade applicable au personnel de la collectivité ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23/01/2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom/Prénom	Grade actuel	Grade obtenu	Date d'effet de la nomination
CHEHIIH Hachmy	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Principal de 2 ^e classe	01/07/2026
KOPERSKI Salima	Adjoint d'animation Principal de 2 ^e classe	Adjoint d'animation Principal de 1 ^e classe	01/07/2026
POHIE Laurent	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	01/07/2026

Proportion hommes/femmes des agents promouvables*	
Total	Hommes
9	4
	Femmes
	5

Proportion hommes/femmes promus	
Total	Hommes
3	2
	Femmes
	1

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 susvisée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille.

Fait à ANGRES, le 27/04/2026.

Le Maire,
Annick SAINT-MACHIN

